

Non à l'initiative pour l'autodétermination de l'UDC

Pas de contre-projet à l'initiative pour l'autodétermination

Le Conseil des États a clairement rejeté aujourd'hui l'initiative populaire «Le droit suisse au lieu de juges étrangers» ainsi qu'un éventuel contre-projet.

Cette initiative de l'UDC exige la primauté du droit constitutionnel sur le droit international, notamment en ce qui concerne les conflits de normes. Ni le Conseil fédéral, ni la commission préparatoire n'ont souhaité de contre-projet à l'initiative. La Chambre haute en a discuté aujourd'hui, mais en a clairement rejeté l'idée.

«Cette initiative nuit à la stabilité de l'ordre juridique suisse, isole notre pays, impacte négativement notre tissu économique et affaiblit considérablement la position de la Suisse sur la scène internationale. Il faut donc la rejeter», affirme Werner Luginbühl, conseiller aux États PBD. «Il en va de même pour un éventuel contre-projet.»

La décision prise ce jour par le Conseil des États est un signal fort pour notre démocratie. Une initiative qui souhaite en premier lieu affaiblir le Tribunal fédéral et ses juges ne clarifie en effet nullement les rapports entre le droit national et le droit international, mais est avant tout synonyme d'insécurité du droit.

Renseignements:

Werner Luginbühl, conseiller aux États, 079 481 07 69

Martin Landolt, conseiller national, 079 620 08 51

13.03.2018